

**CONSEIL WALLONIE-BRUXELLES
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**

P/O Monsieur Arnaud ZACHARIE
Quai du Commerce 9
1000 BRUXELLES

VOTRE LETTRE DU
30 AVRIL 2009

NOS RÉFÉRENCES
SF/JMJ/FRP/SD/09.1202

Namur, le 15 mai 2009

Monsieur Zacharie,

Nous avons bien reçu votre courrier du 30 avril dernier nous transmettant votre mémorandum et nous vous en remercions.

Ci-après, vous trouverez les réactions d'Ecolo aux revendications de votre mémorandum. Nous joignons également le livre 6 de notre programme « Pour une société planétaire », ainsi que le chapitre I.1. « Energie - Climat » qui complèteront la plupart des points.

- Ecolo estime qu'il est judicieux de réactiver la conférence interministérielle des affaires étrangères car à l'heure actuelle aucune instance formelle n'a pour rôle d'assurer la cohérence entre les différents acteurs fédéraux et régionaux pertinents en matière de coopération. Un accord de coopération institutionnel intra-belge pourrait éventuellement fixer et expliciter les modalités de travail et les objectifs de la conférence.
- Ecolo soutient pleinement la mise en place d'une approche sexo-spécifique transversale dans tout programme de coopération internationale. Une telle revendication figure explicitement dans le programme "coopération au développement" du parti.
- Ecolo est favorable à l'imposition de mécanismes de quotas dans le secteur de la grande distribution de manière à garantir le respect des normes sociales et environnementales minimales et l'agriculture familiale durable. Il reste à définir les modalités pratiques le mieux à même de garantir une mise en œuvre équilibrée.
- Ecolo plaide explicitement dans son programme pour que les garanties en matière de traitement spécial et différencié pour les pays en développement dans tout accord commercial et d'investissement constituent non pas une dérogation ou un dispositif accessoire comme c'est souvent le cas à l'heure

actuelle, mais la norme de base des accords bilatéraux et de la relance du cycle de Doha au niveau multilatéral.

- Ecolo plaide depuis des nombreuses années pour que les marchés publics intègrent des critères sociaux et environnementaux, et ce, tant au niveau européen qu'au niveau des marchés publics ouverts dans le cadre de la coopération internationale. Ecolo sera particulièrement attentif à ce que la prochaine directive en matière de marchés publics verts harmonise par le haut les législations des États membres en la matière.
- Ecolo soutien la proposition relative à la contribution obligatoire des distributeurs d'eau pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement. Un tel fonds est déjà prévu par un décret voté au niveau wallon dont les arrêtés d'exécution doivent encore être adoptés. Il faudra cependant veiller à que cette contribution ne se traduise pas par une augmentation des prix payés par les consommateurs précarisés.
- Ecolo estime que l'objectif européen devrait être de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2020 et de 90% en 2050. Actuellement, le paquet « énergie climat » européen prévoit une réduction de 20% des émissions en 2020, ce qui est insuffisant. La Commission européenne et les chefs d'Etats et de Gouvernements annoncent toutefois vouloir porter cette réduction à 30% en cas d'accord international imposant des mesures équivalentes. Pour les Verts, c'est un objectif de 40% qui doit être fixé, à atteindre au moins pour trois quarts par des mesures prises au sein même de ses frontières. Il pourra être complété par des mesures de réduction vérifiée et additionnelle des émissions de gaz à effet de serre en dehors de son territoire.
- Il est essentiel d'intégrer des clauses environnementales et sociales dans le cadre de la réforme du Mécanisme de Développement Propre de manière à assurer que les projets financés par le biais de ce mécanisme se traduisent à la fois par une diminution effective des émissions des gaz à effet de serre d'une part, et par le respect des normes sociales fondamentales d'autre part.
- Comme les expériences où Ecolo s'est trouvé ou se trouve actuellement dans les majorités communales le montre aisément, Ecolo ne peut que soutenir de manière proactive les synergies effectives au niveau local entre les diasporas et les projets de coopération mis en place par les pouvoirs publics locaux.
- Ecolo soutien la demande de la CWBCI d'intégrer le travail décent dans la politique internationale de la Région wallonne/Communauté française notamment par le biais d'un cadre réglementaire en matière de crédits à l'exportation et des assurances des crédits à l'exportation. Cette intégration devrait se traduire par des normes spécifiques intégrées dans le cadre de la révision de la loi sur la coopération au développement prévue dans les mois à venir.

- Ecolo ne peut que soutenir l'intégration du consensus européen en matière d'éducation au développement dans le cadre des stratégies d'éducation citoyenne dans la mesure où cette intégration serait susceptible d'améliorer l'ancrage et l'appropriation démocratique des politiques de coopération au sein de l'opinion publique.
- L'accord souscrit récemment entre le secteur de la coopération indirecte et le ministre de la coopération constitue du point de vue d'Ecolo un premier pas dans la bonne direction en vue d'accroître la cohérence, l'efficacité et les synergies entre acteurs. Il importe de consolider et d'améliorer par la suite cet accord dans le cadre de la révision de la loi de 99.
- Pour Ecolo les autorités locales constituent un acteur important dans le domaine de la coopération et sont porteurs d'un ancrage citoyen et d'une expertise spécifique qu'il importe de mettre en valeur et de soutenir. Il est néanmoins indispensable d'éviter l'éparpillement des ressources publiques en privilégiant des synergies. La mise en place de points focaux ayant pour objectif de mettre en lien les différents acteurs dans les pays concernés constitue à cet égard une étape importante.
- Ecolo est favorable à un renforcement du rôle consultatif du CWBCI. Il est cependant important que les moyens dont dispose l'instance soient utilisés pour évaluer et conseiller de manière ciblée les actions menées dans le cadre de la politique internationale de la Région wallonne et de la Communauté française. Un recours systématique à l'expertise au sein même des pays et régions bénéficiaires de l'aide francophone sur base d'appels d'offre publics s'avère à nos yeux un atout important en termes d'appropriation et d'alignement et devrait être privilégié.

En espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur Zacharie, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Michel JAVAUX
Co-Président d'Ecolo

NB. Notre programme « Coopération » :: <http://web4.ecolo.be/spip.php?rubrique207>